

Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 17 juin 2015 à Bruxelles, Bureau Fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Dirk POELMANS – Renaud VILAIN - Pierre LEDENT, Secrétaire

Invité : M. Swa DAMS

Excusé : MM Francis MERCIER, Président – Alban BERTIAUX

Préambule

La Commission Sportive prend connaissance de la décision des CA de la FRBN et VZF comme quoi M. Wim SYMOENS ne peut plus prendre part aux réunions de la Commission Sportive.

De ce fait le quorum de cette réunion n'est pas atteint et M. Dirk POELMANS demande de mettre le texte ci-dessous au PV de la réunion :

Suite à une décision des Conseils d'Administration de la FRBN et de la VZF, la CSWP est dans l'incapacité d'atteindre le quorum et par conséquent elle est dans l'incapacité de prendre des décisions réglementaires.

Le Secrétaire de la Commission, Pierre LEDENT a consulté le Secrétaire Général de la FRBN, Wouter GEORGES, ce dernier a pris seul la décision que la Commission pouvait se réunir malgré que le quorum ne soit pas respecté.

Ainsi si des décisions prises par la CSWP sont sujettes à discussions, la CSWP les adressera au Secrétaire Général et par extension au CA de la FRBN.

Championnat 2015-2016

- La Commission Sportive entérine les inscriptions au Championnat 2015-2016.
- La Commission Sportive prend connaissance du mail de M. Koen COLPAERT, président du club de Gentse, au sujet d'un changement dans le règlement Dames (CBWP 2.2) pour la participation des filles en U17.
Pour ainsi dire, il n'y a rien de changé dans les règlements CBWP 2.1 et 2.2 et la règle pour les filles pour jouer dans la catégorie U17 est bien claire.
Il n'y a toujours aucune limite d'âge pour les filles/dames qui jouent en U17 tant qu'il n'y pas d'équipe Dame dans la compétition (CBWP 2.1)
Si un club aligne une équipe uniquement composée de fille en U17, l'âge est limité à U20 (CBWP 2.2).
La raison est que les catégories d'âge doivent être respectées pour les filles autant que possible et l'intention est d'éviter que des Dames jouent en U17 au lieu de la compétition Dame.
- La Commission Sportive établit avec l'aide de M. Swa DAMS les séries pour les catégories d'âges U17 et U15.
- La Commission Sportive établit les règles pour les tours finaux SH III, SH IV, SD, U20, U17 et U15.
Règles à consulter dans les « Principes Généraux du Championnat 2015-2016 ».

RÉDACTION	APPROBATION
03-12-2015	26-01-2016

- Afin de favoriser la montée d'équipes entre la SH II et la Super-Ligue, M. Dirk POELMANS propose de mettre le texte suivant dans les « Principes Généraux du Championnat 2015-2016 » :
Donnant suite à une décision précédente prise par le CA de la FRBN de faire jouer uniquement en grande profondeur (1,80m minimum) pour la « Super Ligue », la CSWP décide à titre exceptionnel qu'à partir de la saison 2016-2017 d'autoriser les clubs de SH II qui le souhaitent de jouer volontairement en SL à condition qu'ils satisfassent aux conditions de profondeur citées ci- avant.

Dans l'éventualité qu'un club est candidat, il doit en faire la demande spécifique à la CSWP lors de son inscription à la compétition. Le club devra faire connaître ses motivations, ses objectifs et également comment ils vont travailler pour acquérir et maintenir le niveau de la SL (par exemple: travail des équipes de jeunes).

Cette mesure exceptionnelle sera évaluée par saison et n'est valable que jusqu'au moment où le nombre maximum de dix (10) équipes en SL est atteint. Après cela les règles normales de promotion/descente seront d'application.

Le club qui reçoit l'autorisation de jouer en SL pendant cette période de transition ne pourra plus dégrader librement en SH II.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT
Secrétaire**

Prochaine réunion :

Samedi 27 juin 2016 – 09h00 – Réunion Calendrier - Vilvorde

RÉDACTION	APPROBATION
03-12-2015	26-01-2016

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

